

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2010

7 août 2015

SOMMAIRE

Agrassur Re S.A.	96480	Prophiz S.à r.l.	96441
Arbor Investments S.à r.l.	96446	Rainstorm Holding S.à r.l.	96437
Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l.	96441	Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF	96438
Arholma S.à r.l.	96441	Rodange Première S.A.	96438
ASTER Participations S.A.	96464	Romabau Constructions S.à r.l.	96438
Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l.	96440	Samaria Investments S.à r.l.	96457
Barclays BCL Fixed Income S.à r.l.	96440	Side Lighting S.A.	96434
EDM International	96456	S.L.M.K. S.A.	96439
Inda International S.à r.l.	96441	Société Nationale de Crédit et d'Investissement	96436
IW Alternative General Partner	96436	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS	96434
Jamiva S.A.	96435	Soibel S.A.	96435
Kermadec S.A.	96435	Soprano Retail 1 S.à r.l.	96437
Klee International S.à r.l.	96435	Sowilux	96436
Kodifonti Luxembourg S.A.	96435	T.C. Luxembourg S.à r.l.	96439
Les Petits Dinosaures Sarl	96434	Time Tech Computer S.à r.l.	96439
Luxembourg Low Carbon S.A.	96437	Tovra S.A.	96440
Luxembourg Real Estate S.A.	96434	Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l.	96440
Mangrove III Sub Investments S.à r.l.	96434	VBH & Partners S.A.	96436
OHC (Office House Capellen)	96442	Venip S.à r.l.	96444
OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	96441	Voluntas S.à r.l.	96457
Portner-Bau Luxembourg S.à r.l.	96436	Yang Lux Holding S.A.	96480
Prada S.A.	96438	Yellowwoods Treasury 2 S.à r.l.	96464
Progetra (Luxembourg) S.A.	96439		

Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086716/9.

(150098280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Les Petits Dinosaures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088998/10.

(150101799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Mangrove III Sub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.445.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015089022/10.

(150101655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.646.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015089011/11.

(150101197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Side Lighting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.432.

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:

B62 432 - L140009245

Déposé le 16/01/2014

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092575/14.

(150103367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Soibel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16A, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 102.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086717/9.

(150098840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.559.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088964/10.

(150101382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Kermadec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015088968/10.

(150101721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Kodifonti Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.192.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015088974/12.

(150101919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Jamiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 170.324.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale en date du 11 juin 2015

L'assemblée générale a décidé de révoquer le mandat d'administrateur unique de Monsieur Steve SOWAMY.

L'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur unique Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088960/13.

(150101208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Sowilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.273.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086722/9.

(150098522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Portner-Bau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 176.648.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015088360/10.

(150100318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

IW Alternative General Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 167.440.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015088955/11.

(150101312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Etablissement Public.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg J 1.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Eva Kremer / Emmanuel Baumann

Directeur Adjoint / Directeur

Référence de publication: 2015086712/12.

(150098812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

VBH & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 176.060.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 08/06/2015

Il résulte de l'AGE tenue ce 8 janvier 2015 ce qui suit:

1°) Nomination au poste d'Administrateur de Monsieur Charles GÖBEL, né le 10/12/1981 à B-Ottignies-Louvain-la-Neuve, domicilié Rue du Boulevard 28 à B-1390 GREZ-DOICEAU pour une durée déterminée allant jusqu'au 13/03/2019.

VBH & PARTNERS SA

Référence de publication: 2015089266/12.

(150101763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Luxembourg Low Carbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.374.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Luxembourg Low Carbon S.A.

Dûment représenté par A. Reig-Schmidt / G. Barry / P. Heiser

Gérant A / Manager A / Manager B

Référence de publication: 2015088991/13.

(150101252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Rainstorm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.557.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant de classe A

Référence de publication: 2015094673/14.

(150105107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Soprano Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.037.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 1^{er} juin 2015

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 1^{er} juin 2015, Partners Group Access 737 L.P. a transféré:

- 186 parts sociales ordinaires de classe A1 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 186 parts sociales ordinaires de classe A2 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 186 parts sociales ordinaires de classe A3 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 186 parts sociales ordinaires de classe A4 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 186 parts sociales ordinaires de classe A5 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 20 parts sociales ordinaires de classe B1 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 20 parts sociales ordinaires de classe B2 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 20 parts sociales ordinaires de classe B3 d'une valeur de 1 Euro chacune;
- 20 parts sociales ordinaires de classe B4 d'une valeur de 1 Euro chacune; et
- 20 parts sociales ordinaires de classe B5 d'une valeur de 1 Euro chacune.

à la société Alto Properties Limited, une private company limited by shares, existante sous les lois de Gibraltar et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 112628, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, GX11 1AA Gibraltar, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015086685/27.

(150098247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Romabau Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.639.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094689/10.

(150105095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Prada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.328.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de Prada S.A. du 12 mai 2015

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 12 mai 2015 a pris la résolution suivante:

- Prolongation du mandat de commissaire aux comptes de Deloitte & Touche SA, 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'approbation du bilan au 31 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015094665/13.

(150104600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.067.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 30 décembre 2014

L'Associé unique a pris la décision de révoquer Monsieur Jean Lambert, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de ses fonctions d'Administrateur de catégorie B, et ce, avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Robust Lincoln Fund S.A. - SICAV - SIF

Référence de publication: 2015094687/15.

(150104958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Rodange Première S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4832 Rodange, 432, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.340.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07.01.2013 pour statuer sur la prorogation du mandat d'administrateur unique et du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de la

- prorogation du mandat de l'administrateur unique et de l'administrateur-délégué, Madame Marie-Thérèse Bensi, employée privée, née à Villerupt (F), le 14 octobre 1955, demeurant à F-54590 Hussigny, 15, rue Marie Curie, et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019

et

- de la prorogation du mandat du commissaire aux comptes de FINPART sa, 7A, Am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess et ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Référence de publication: 2015094688/16.

(150104943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086734/9.

(150098466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Time Tech Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 99.315.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086765/9.

(150098931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Proetra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.870.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2015

Démission du mandat de commissaire aux comptes:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Nomination du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015094666/13.

(150104249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

S.L.M.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 176.041.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2015 que les mandats suivants ont été renouvelés pour un an:

Administrateurs

- Daniel Piette, résidant professionnellement au 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris (France),
- Yves Fourchy, résidant professionnellement au 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris (France),
- Philippe Franchet, résidant professionnellement au 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris (France),
- Massimo Longoni, résidant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Administrateur-délégué

- Massimo Longoni, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Reviseur d'entreprises agréé

- Ernst & Young Services S.A. avec siège au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du réviseur d'entreprises agréé viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094695/21.

(150104964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Tovra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086746/9.

(150098127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086750/9.

(150099084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.719.

Der Konsolidierte Jahresabschluss vom 31.12.2013 der Muttergesellschaft Axalla Coating Systems Ltd wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Otmar Hauck / Matthias Vogt / Adrien Schrobiltgen / Nicolas Pigeon

Managers

Référence de publication: 2015086887/12.

(150099626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Barclays BCL Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 101.600,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.137.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Wassenaar

Prénom(s): Jan Philip

Né le: 13 mars 1965

à Assen (NL)

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 8 juin 2015

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015086933/24.

(150099416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015089088/10.

(150101831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Inda International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.842.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDA INTERNATIONAL S.à R.L

Référence de publication: 2015089641/10.

(150102658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015086879/11.

(150099185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Arholma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.778.

Les statuts coordonnés au 19 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015086883/11.

(150099714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Prophiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6943 Niederanven, 23, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 154.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015089139/12.

(150101795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

OHC (Office House Capellen), Association sans but lucratif.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 10.421.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est créé une association sans but lucratif dénommée

«OHC»

(OFFICE HOUSE CAPELLEN)

L'association a pour objet de promouvoir, en collaboration avec les services et les autorités administratives adéquates, l'entreprenariat, relations commerciales, industrielles, financières et touristiques entre le Grand Duché de Luxembourg et autres partenaires dans le monde.

L'association assure la promotion des nouveaux projets économiques, dans la branche TIC, de E-Commerce entre autres, permettant le développement des concepts novateurs afin de répondre aux intérêts de ses adhérents dans le cadre de leurs activités économiques par l'établissement de contacts, la transmission d'informations et par la sauvegarde de leurs intérêts.

Le fonctionnement général de l'association est articulé autour des axes suivants:

1) Au niveau de la promotion et du développement

- Promouvoir les entreprises, les entrepreneurs, les Start up auprès des investisseurs et la plateforme d'affaires du Luxembourg et des autres acteurs du secteur économique.

- Aider les membres à débiter, développer et promouvoir leurs activités au Luxembourg.

2) Au niveau économique

- Informer les membres et partenaires économiques sur les avantages que leur offre le Luxembourg, par la diversité des produits et solutions financières.

A niveau de la représentation

- Représenter et défendre les intérêts de ses membres auprès des services et autorités administratives,

- Offrir un important réseau relationnel de contact et d'échange d'expériences,

3) Au niveau de la formation, de la culture et de l'environnement

- Assurer un transfert de compétences s'inscrivant dans le cadre du développement de projets multiples (formation, tourisme, culture et environnement)

4) Développer un réseau international de contacts

Art. 2. Le siège de l'association est au 81, route d'Arlon L-8311 à Capellen Luxembourg. Le siège peut être transféré en un lieu quelconque du Grand-duché de Luxembourg sur simple décision du Comité de Direction.

II. Partie - Adhésion

Art. 3. Les membres de l'association peuvent être des personnes physiques ou morales intéressées par les activités de l'association.

Leur adhésion sera en concordance avec les objectifs de l'association et nécessite l'accord du Conseil d'administration.

Art. 4. Les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle renouvelable tacitement dont le montant, défini par l'Assemblée générale, est le suivant:

- Pour les adhérents > 50 € /personne

- Pour les entreprises > 150€

Art. 5. L'adhésion prend fin en cas de:

- Décès d'un adhérent.

- Démission, qui doit être communiquée par écrit au Conseil d'administration un mois avant la date effective.

- Radiation, si la cotisation n'a pas été versée dans les six mois suivant l'échéance, malgré deux rappels de paiement,

- Exclusion: quand l'adhérent ne remplit plus les conditions nécessaires à l'adhésion ou si l'adhérent a agi contre les intérêts et l'objet de l'association.

L'intéressé peut faire opposition à cette radiation et à cette décision auprès du Conseil d'administration dans un délai de 1 mois. La décision prise par le Conseil d'administration suite à cette opposition est définitive et inattaquable dans le respect du droit en vigueur.

III. Partie - Administration de l'association

Art. 6. Les organes de l'association sont:

- Le Conseil d'administration

- L'Assemblée Générale

Art. 7. Le Conseil d'Administration est l'organisme que gère l'association. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret et à la majorité des voix, pour un mandat de cinq ans, renouvelable.

Le Conseil élu par l'Assemblée Générale désigne à son tour, en son sein

- Deux Présidents
- Un Vice Président
- Un Trésorier
- Un Secrétaire Général

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, au moins une fois tous les mois, sur la convocation des Présidents. Ils délibèrent valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions peuvent être prises par échange de télécopies ou de courriels et sont validés par procès-verbal à l'issue de chaque assemblée générale.

Le Conseil est jugé dans tous les cas non prévus aux présents statuts. Ses décisions sont soumises à la ratification par l'Assemblée Générale suivante.

Après expiration de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration restent en fonction jusqu'à leur réélection ou jusqu'à la nouvelle élection d'un successeur. Si un membre quitte le Conseil d'Administration avant l'expiration de son mandat, le Conseil d'Administration peut désigner un successeur pour la durée restante de la fonction du membre sortant. Ce choix devra toutefois être approuvé par l'Assemblée Générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration se réunit autant que de besoin mensuellement et au moins deux fois par an. Les Présidents convoquent les membres aux réunions du Conseil d'Administration, en mentionnant l'ordre du jour.

Les Présidents ou, en son absence, un Vice-président préside les réunions du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celles des Présidents sont décisives.

En cas d'empêchement, un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est compétent pour tous les cas qui ne sont explicitement ni du ressort de l'Assemblée Générale. Il lui appartient en particulier de prendre des décisions en matière de:

- date et ordre du jour des Assemblées Générales,
- clôture de l'exercice comptable,
- établissement des prévisions pour le nouvel exercice,
- acquisition et cession de terrains,
- questions entraînant une modification essentielle de l'objet de l'association.

Tous les pouvoirs non expressément prévus par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

A l'égard de tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures conjointes des présidents.

IV. Partie - Assemblée générale

Art. 10. Dans le courant du premier trimestre de chaque année, les membres associés sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, en vue d'approuver le rapport moral et les comptes de l'année écoulée, et de délibérer sur les autres questions portées à l'ordre du jour.

Le quart des membres associés, présents ou représentés, constitue le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint à une Assemblée Ordinaire, une nouvelle Assemblée pourra avoir lieu un quart d'heure après et délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les membres associés empêchés de se rendre aux Assemblées peuvent se faire représenter par un autre membre associé, muni d'un pouvoir écrit.

Ne peuvent prendre part aux Assemblées que les membres qui ont régulièrement acquitté leur cotisation.

Art. 11. L'exercice est l'année civile.

Art. 12. Le Conseil d'Administration décide du jour et du lieu des Assemblées et envoie les convocations par simple lettre ou mail 15 jours au moins avant cette date.

Art. 13. L'Assemblée élit chaque année un commissaire aux comptes ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, lequel est chargé de la vérification à l'Assemblée Générale pour contrôle et accord.

Il présente le rapport de cette vérification à l'Assemblée Générale pour contrôle et accord.

Art. 14. L'Assemblée Générale reçoit les rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et l'évolution financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne un quitus aux membres du Conseil d'Administration sortants quant à leur fonction administrative.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Art. 15. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration.

Les membres désirant soumettre une proposition à l'Assemblée Générale doivent adresser le texte de la proposition aux Présidents, au minimum une semaine avant l'Assemblée, afin que le Conseil d'administration puisse l'examiner et, le cas échéant, l'intégrer à l'ordre du jour.

Art. 16. Le Conseil a le droit de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire chaque fois qu'il le jugera nécessaire sur demande commune d'un quart des membres.

Dans ce cas, les convocations devront porter les motifs de la demande de réunion.

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée qu'en Assemblée Générale Extraordinaire.

V. Partie - Moyens

Art. 17. Les moyens de l'association sont les suivants:

- Les produits résultant de ses biens et valeurs en tous genres ainsi que de ses prestations de services
- Les dons, legs et subventions

VI. Partie - Dissolution et dispositions générales

Art. 18. La dissolution de l'association peut être demandée soit par le Conseil d'Administration, soit par un quart des membres. Dès réception, les Présidents convoquent une Assemblée Générale Extraordinaire, autorisée à délibérer en présence de la moitié des membres élus plus un. La dissolution nécessite une majorité de 75 % des voix pour que la dissolution soit effective.

Si cette Assemblée ne réunit pas le nombre de membres requis, une nouvelle Assemblée est convoquée dans un délai de 20 jours après la première. Cette Assemblée est autorisée à délibérer à la majorité simple des membres présents.

Art. 19. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 20. En cas de dissolution de l'Association, les actifs seront reversés à une association caritative du Luxembourg, Association choisie par le Conseil d'administration avant la dissolution effective.

Statuts approuvés le 04 Juin 2015.

Référence de publication: 2015089098/134.

(150101954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Venip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.555.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Venfor S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "Register") under the number B 183.361,

here represented by Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., a company established under laws of Belgium, whose registered office is at 489 Avenue Louise, B-1050 Brussels, registered with the "Moniteur Belge" under number 0895.163.114, itself duly represented by its managing director Mr Pierfrancesco POZZI ROCCO, residing at 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St.Genèse.

Such appearing party, represented as stated above, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Venip S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 183.555, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg dated on December 9th 2013, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), number 641 dated on March 12th, 2014. The Articles have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary dated on January 27th, 2014, published at the Memorial C, number 641 dated on March 12th, 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to revoke the classes of managers (gérants) A and B.
Consequently the board of managers of the Company is from now on constituted as follows:

- Mr Grégory CENTURIONE;
- Private Equity Finance & Investment Management Company SA; and
- Venrey S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves to amend article 8.1, article 10 and article 11 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **8.1.** The Company will be managed by one (1) or at least three (3) managers (the “Managers”), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.”

“ **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by the joint signature of any two (2) managers.”

“ **11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager, individually, may delegate any of the Board of Managers' powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-) The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the Notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Vemfor S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B. 183.361,

ici représentée Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au 489 Avenue Louise, B-1050 Brussels, immatriculée auprès du “Moniteur Belge” sous le numéro 0895.163.114, elle-même dûment représentée par son administrateur-délégué M. Pierfrancesco POZZI ROCCO, demeurant au 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St.Genèse.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique (les "l'Associé Unique") de "Venip S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B183.555, constituée par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2013 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 641 du 12 mars 2014. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2014, publié au Mémorial C, numéro 641 du 12 mars 2014.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de révoquer les classes de gérant A et B de la Société.

En conséquence le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Grégory CENTURIONE;
- Private Equity Finance & Investment Management Company SA; et
- Venrey S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1, l'article 10 et l'article 11 des statuts de la Société, afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **8.1.** La Société sera administrée par un (1) ou au moins trois (3) gérants (le «Conseil de Gérance»), qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.»

« **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée et liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants.»

« **11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant pourra individuellement déléguer n'importe lesquels des pouvoirs du Conseil de Gérance pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu(e) du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12055. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015087618/107.

(150099257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Arbor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 197.547.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Arbor Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Owen Rowlands, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Arbor Investments S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by a board of managers composed of two (2) classes of managers: the “Class A Managers” and the “Class B Manager”. There shall be two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

13.5 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

14.2 The managers may be dismissed freely at any time and without specific cause.

14.3 Any shareholder shall at all times have the right to replace or remove from the board of managers any manager (i) requesting such manager to tender its resignation or (ii) requesting the general meeting of shareholders to remove such manager in which case the shareholders agree to take such reasonable actions as such relevant shareholder may deem appropriate to convene the general meeting of shareholders in order to resolve on the removal of such manager. Any replacement or removal of a manager may not occur until a suitable replacement has been proposed by the relevant sha-

reholder(s) and such proposed manager is available to act as manager from the date of removal or replacement of the outgoing manager.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least one (1) week in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the causes of such emergency must set out in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The meeting of the board of managers of the Company shall be held in Luxembourg and the board of managers shall hold a board meeting at least each quarter.

16.2 The board of managers shall choose at all times a Class A Manager to serve as chairman. If the chairman is unable to be present at a board meeting, his place will be taken by one of the other managers present at the meeting and designated to that effect by the board of managers by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders. If the secretary is unable to be present at a board meeting or general meeting of shareholders, his/her place will be taken by the person designated by the chairman of such meeting.

16.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.5 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.6 The board of managers may deliberate or act validly only if at least (i) one (1) Class A Manager and (ii) one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.7 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

16.8 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares issued have been subscribed as follows:

- twelve thousand five hundred shares have been subscribed by Arbor Holdings S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst on 16 May 1976, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

(ii) Ramon van Heusden, born in Nijmegen on 7 May 1967, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

(iii) Javier Bóveda Damborenea, born in Madrid on 15 August 1982, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

3. The following person is appointed as independent auditor for an unlimited term:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arbor Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représentée par Monsieur Owen Rowlands, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Arbor Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé de deux (2) catégories de gérants: les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B». Le conseil de gérance sera composé de deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toute transaction conforme à l'objet de la Société.

13.5 Les gérants n'assument, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne les engagements pris régulièrement au nom de la Société. Ils sont des mandataires autorisés seulement et sont dès lors responsable pour l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants peuvent librement être révoqués à tout moment et sans motif particulier.

14.3 Tout associé dispose du droit à tout moment de remplacer ou révoquer du conseil de gérance tout gérant (i) en demandant à ce gérant de remettre sa démission ou (ii) en demandant à l'assemblée générale des associés de révoquer ce gérant auquel cas les associés conviennent de prendre les mesures raisonnables que l'associé concerné jugera appropriées pour convoquer l'assemblée générale des associés afin qu'elle se détermine sur la révocation de ce gérant. Le remplacement ou la révocation d'un gérant ne se produit qu'après que ledit associé ait proposé un remplaçant qualifié et que si le gérant proposé est disponible pour agir à titre de gérant à partir de la date de révocation ou de remplacement du gérant sortant.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins une (1) semaine à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas les causes et les motifs d'une telle urgence seront fixées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télex, télégamme, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document

signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 La réunion du conseil de gérance de la Société doit être tenue au Luxembourg et le conseil de gérance doit tenir une réunion du conseil de gérance au moins chaque trimestre.

16.2 Le conseil de gérance doit choisir en tout temps un Gérant de Catégorie A en qualité de président. Si le président n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance, sa fonction sera occupée par un des autres gérants présents à la réunion et désigné à cet effet par le conseil de gérance qui votera à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés. Si le secrétaire n'est pas présent à une réunion du conseil de gérance ou une assemblée générale des associés, sa fonction sera occupée par une personne désignée par le président de cette réunion ou de cette assemblée..

16.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, par télex, télécopie, télégramme, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.5 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.6 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins (i) un (1) Gérant de Catégorie A et (ii) un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.7 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

16.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par télex, télécopieur, télégramme, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- douze mille cinq cents parts sociales ont été souscrites par Arbor Holdings S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst le 16 mai 1976, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A;

(ii) Ramon van Heusden, né à Nijmegen le 7 mai 1967, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A; et

(iii) Javier Bóveda Damborenea, né à Madrid le 15 août 1982, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises pour une période indéterminée:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. ROWLANDS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17556. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087677/536.

(150100925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 26 mai 2015:

1. A renouvelé le mandat des Messieurs:

- Juan DIAZ MORERA

Travessera de Gracia, 29, 4, 08021 Barcelone, Espagne

- Lluís FORTUNY

Avenue Diagonal, 399, 3, 08008 Barcelone, Espagne

- Antonio ESTABANELL BUXÖ

Avenue Diagonal, 399, 3, 08008 Barcelone, Espagne

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

2. A renouvelé le mandat de réviseur d'Entreprises de Deloitte Audit S.à r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Esch-sur-Alzette, le 11 Juin 2015.

Pour EDM INTERNATIONAL

SICAV

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015088835/24.

(150101294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Samaria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.386.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 mai 2012:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	12.500

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
VICTORIA LUX INVEST S.à r.l. Société à responsabilité limitée 12 L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert R.C.S. Luxembourg B 95581	12500

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Samaria Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015089163/23.

(150101716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Voluntas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte neuve.

R.C.S. Luxembourg B 197.502.

STATUTES

In the year two thousand fifteen,

on the second day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

1) Mr Jan Bech ANDERSEN, company director, born in Gentofte (Denmark), on 08 August 1968, residing at Formley Manor Golf Club Road, Waybridge KT 130NN (United Kingdom),

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional at Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him, on 09 March 2015;

2) "SEA ALBAEK FUTURE ApS", a company incorporated and existing under the laws of Denmark, established and having its registered office at Rislundvej 7, DK-8240 Risskov, Denmark, registered with the Company's Registrar of Copenhagen, Denmark, under number 36501847,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to him, on 09 March 2015; and

3) "LMST HOLDING ApS", a company incorporated and existing under the laws of Denmark, established and having its registered office at Hostrupkrogen, 46, DK-9500 Hobro, Denmark, registered with the Company's Registrar of Copenhagen, Denmark, under number 35380566,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to him, on 09 March 2015;

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacities has requested the above notary to draw up the Articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation") of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed persons hereby form among themselves as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing parties a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

Art. 2. Object. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Name. The name of the Company is "VOLUNTAS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital is set at ONE HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND EURO (134'000.- EUR) divided into one thousand three hundred and forty (1'340) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company is in all circumstances bound by single signature of its sole Manager or in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Brendan D. KLAPP, prenamed, acting in his said capacity, declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity, and in the name and on behalf of said (3) partners as follows:

Associates	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid in capital (EUR)
1) Mr Jab Bech ANDERSEN;	107'200.-	1'072	107'200.-
2) "SEAL ALBAEK FUTURE ApS";	13'400.-	134	13'400.-
3) "LMST HOLDING ApS";	13'400.-	134	13'400.-
TOTAL:	134'000.-	1'340.-	134'000.-

Proof of all such payments in cash of an aggregate amount of ONE HUNDRED AND THIRTY-FOUR THOUSAND EURO (134'000.- EUR) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at ONE (1), and the following manager is elected for an unlimited period in time, with the powers set forth in article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company.

Mr Jan Bech ANDERSEN, company director, born in Gentofte (Denmark), on 08 August 1968, residing at Formley Manor Golf Club Road, Waybridge KT 130NN (United Kingdom).

2.- The address of the registered office of the Company is set at 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le deux juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Jan Bech ANDERSEN, directeur de société, né à Gentofte (Danemark), le 08 août 1968, demeurant à Formley Manor Golf Club Road, Waybridge KT 130NN (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 09 mars 2015;

2) «SEA ALBAEK FUTURE ApS», une société constituée et existant sous les lois du Danemark, établie et ayant son siège social à Rislundvej 7, DK-8240 Risskov, Danemark, immatriculée au Registre des Sociétés à Copenhague, Danemark, sous le numéro 36501847,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 09 mars 2015; et

3) «LMST HOLDING ApS», une société constituée et existant sous les lois du Danemark, établie et ayant son siège social à Hostrupkrogen, 46, DK-9500 Hobro, Danemark, immatriculée au Registre des Sociétés à Copenhague, Danemark, sous le numéro 35380566,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 09 mars 2015.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») que les personnes prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «VOLUNTAS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (134'000.- EUR) divisé en mille trois cent quarante (1'340) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des

actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu, Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité, au nom et pour comptes des trois (3) associés comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) Mr Jab Bech ANDERSEN;	107'200.-	1'072	107'200.-
2) "SEAL ALBAEK FUTURE ApS";	13'400.-	134	13'400.-
3) "LMST HOLDING ApS";	13'400.-	134	13'400.-
TOTAL:	134'000.-	1'340.-	134'000.-

Preuve de cette libération intégrale en numéraire d'un montant total de CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (134'000. EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leur mandataire susnommée, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à UN (1) et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société.

Monsieur Jan Bech ANDERSEN, directeur de société, né à Gentofte (Danemark), le 08 août 1968, demeurant à Formley Manor Golf Club Road, Waybridge KT 130NN (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Beévaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2015. Relation: EAC/2015/12793. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015087632/351.

(150099938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

ASTER Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.214.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 mai 2015

Il résulte du procès-verbal que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs suivants, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

* Madame Nathalie PRIEUR, née le 08 avril 1967 à Trêves (Allemagne), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

* Monsieur Stefano GRAIDI, né le 20 novembre 1954 à Jesi, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH 6901 Lugano Suisse,

* Monsieur Marco FRANCHINI né le 30 mars 1970 à Como, demeurant professionnellement au 4, Arrigo Boito, I-20825 Barlassina (Mi) Italie,

* Madame Marilisa FRANCHINI né le 9 novembre 1981 à Saronno, demeurant professionnellement au 4, Arrigo Boito, I-20825 Barlassina (Mi) Italie,

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs délégués suivants, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

* Madame Nathalie PRIEUR, née le 08 avril 1967 à Trêves (Allemagne), demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

* Monsieur Stefano GRAIDI, né le 20 novembre 1954 à Jesi, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH 6901 Lugano Suisse,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASTER PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015086917/27.

(150099963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Yellowwoods Treasury 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.813.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of May,

Before us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Yellowwoods Treasury 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) and having its registered office at 39 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B

(the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Nirida Nhouyvanisvong, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Yellowwoods Treasury 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) and having its registered office at 39 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B196.813.

The articles of association have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create a new class of shares, the mandatory redeemable preferred shares (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”) and to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to define, inter alia, the terms and conditions of the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

2. To increase the Company's share capital by an amount of one Pound Sterling (GBP 1) so as to raise it from its present amount of then thousand Pounds Sterling (GBP 10,000) to ten thousand one Pounds Sterling (GBP 10,001).

3. To issue one (1) Mandatory Redeemable Preferred Share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company.

4. To accept subscription for this new share and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.

5. To amend paragraph 1 and delete paragraph 2 of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new class of shares, the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to define, inter alia, the terms and conditions of the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

The restated articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one (1) single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Yellowwoods Treasury 2 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. These temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, for the benefit of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by ten thousand (10,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares”), with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to Ordinary Shares, the Company may issue mandatory redeemable preferred shares (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”) which, together with the Ordinary Shares, shall be referred to as the “Shares” and the holders of Shares shall be referred to as “Shareholders”), with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

The Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemable in accordance with these Articles of Incorporation and the Laws.

Share premium paid on Ordinary Shares or on Mandatory Redeemable Preferred Shares respectively shall be booked in separate share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares' Share Premium Account”) and this share premium shall remain attached to the Ordinary Shares;

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account”) and this share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

The Shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid on Ordinary Shares. The Shareholder owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Art. 6. Shares. All Shares will be issued in registered form.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share implies acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Art. 7. Acquisition of own Shares The Company may acquire its own Ordinary Shares in view of their immediate cancellation.

All Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemable shares.

The redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made to the extent that they are sums available for distribution pursuant to the Laws (distributable funds, inclusive of amounts booked to the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account or proceeds of a new issue of shares made for the purpose of the redemption). Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed in accordance with the following provisions:

- (i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares have not been converted into Ordinary Shares, the Company shall redeem each Mandatory Redeemable Preferred Share upon expiry of a fifteen (15) year period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Share was issued (hereinafter referred to as the “Final Mandatory Redemption Date”);

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the Company may redeem the Mandatory Redeemable Preferred Shares and request the holder of such shares to sell (in one or more tranches) all or part of his Mandatory Redeemable Preferred Shares with a six (6) business day (i.e., a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg (the “Business Day”)) prior written notice setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day); and

- (iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Share, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Share (hereinafter referred to as the “Redemption Price”) of an amount in GBP equal to:

1. the nominal value of the redeemed share; plus

2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Share is entitled to receive at the time of the redemption; plus

3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Share's Share Premium Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Each Mandatory Redeemable Preferred Share may be converted into one (1) Ordinary Share (the "Conversion") in accordance with the following provisions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or more occasions) in writing that all or part of his Mandatory Redeemable Preferred Shares are converted in Ordinary Shares;

(ii) the Board of Managers is authorised to proceed with the Conversion, and record this Conversion in a notarial deed. In such a case, the issuance of Ordinary Shares will be recorded in a notarial deed amending the Articles of Incorporation and authorising to do whatsoever else is required to implement this Conversion.

Art. 8. Increase and Reduction of the Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency, liquidation or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who do not need to be Shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If at least two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by a resolution of the Shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate.

The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager or by the joint signatures of two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the Shareholders, have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who does not need to be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon a convocation by the Chairman (if any) or, in case of default, by any of its members.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman for the relevant meeting by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the date, the time and the place of the meeting as well as

the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions in a meeting will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at that meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by a resolution of the Shareholders, the Manager(s) shall receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, that Manager shall disclose this personal interest to the other Manager(s) and shall not take part in the deliberations or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the relevant transactions be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related (as described above) to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his function, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of him being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. As long as the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, it may (but is not required to) appoint one or several internal auditor(s) (commissaires) to supervise the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts.

These internal auditors do not need to be Shareholders.

As soon as and for as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company shall appoint one or several internal auditor(s) to supervise the business of the Company and its financial situation.

If the Company exceeds certain thresholds determined by the Laws, it shall then appoint one or several statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) to audit its annual and/ or consolidated accounts, in which case the statutory auditor(s) would replace any internal auditor(s) previously appointed by the Company.

The internal or statutory auditors, if any, will be appointed by a resolution of the Shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders, save in such cases where the statutory auditor may, under the provisions of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The sole shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any properly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders must be held where the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. Such mandatory annual general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year.

If this day is a day which is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company has more than one shareholder, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall equally apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the Shareholders may also meet in a general meeting of Shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the issued capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, designated by the general meeting of Shareholders.

Art. 25. Vote. Where the rights of a particular class of Shares are affected, relevant quorum and majority requirements need also to be fulfilled on a class basis of the class of Shares affected.

Each Ordinary Share entitles to one vote.

As long as the Company has a sole shareholder, Mandatory Redeemable Preferred Shares shall carry no voting rights and shall therefore not be taken into consideration for the determination of any quorum or majority of any general meeting of Shareholders except for the following matters in which cases the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall carry voting rights and will be taken into consideration of any quorum or majority:

- (i) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (ii) the determination of the MRPS Dividend (as defined below);
- (iii) the capital decrease of the Company;
- (iv) any change to the corporate object of the Company;
- (v) the issue of convertible bonds;
- (vi) the dissolution of the Company;
- (vii) the transformation of the Company into another legal form.

The Mandatory Redeemable Preferred Shares shall in addition have the same voting rights as the Ordinary Shares, at all meetings, in the event where (i) despite the existence of profits available for that purpose, the MRPS Dividend (as defined below) has not been paid in its entirety for any reasons whatsoever over a period of two successive financial years and (ii) until such time as all the MRPS Dividend (as defined below) shall have been received in full by the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

As soon as the Company becomes a company with more than one shareholder, all Mandatory Redeemable Preferred Shares shall automatically recover their voting rights and each Mandatory Redeemable Preferred Share shall entitle to one vote.

At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions which adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by Shareholders, representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions which adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present or represented.

The resolutions adopted by the sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by two (2) Managers acting jointly if more than one (1) Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of the following year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholders for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, this right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it in whole or in part, together with profits carried forward, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as follows:

(i) The holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to a cumulative and preferential dividend (the "MRPS Dividend") at the annual rate of one percent (1%) that will be computed on the nominal value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and the amount of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Premium Account (if any).

(ii) The holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Company has sufficient liquid assets available after each dividend payment is made, to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following two (2) events has occurred:

a. the distribution of such a dividend payment is approved in compliance with the Laws and the Articles of Incorporation;
or

b. Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any attached share premium) are redeemed at the request of the Company.

(iii) Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager (s) may pay out an advance payment on dividends to the holder(s) of Mandatory Redeemable Preferred Shares. The Manager (s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

For the avoidance of doubt, converted Mandatory Redeemable Preferred Shares shall, following conversion, entitle to dividend payments, including out of distributable amounts constituted prior to such conversion.

Any MRPS Dividend unpaid despite the existence of profits available for distribution until the financial year preceding the Conversion shall be paid to the converting holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares within one (1) month from the date of Conversion.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the holder of Ordinary Shares. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

In case of dissolution of the Company, the rights of the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the rights of the holders of Ordinary Shares as set forth in article 30 below.

Ordinary Shares entitle to all distributions subject to the distributions to which Mandatory Redeemable Preferred Shares are entitled, pursuant to these Articles of Incorporation, prior to the relevant distributions on the Ordinary Shares.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares up to an amount corresponding to the Redemption Price. The holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of Ordinary Shares held in the Company's capital by the holder of such Ordinary Shares.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one Pound Sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its present amount of then thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) to ten thousand one Pounds Sterling (GBP 10,001.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new Mandatory Redeemable Preferred Share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared [...], prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal (the “Subscriber”). The said proxy shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new share thus subscribed by contribution in cash (the “Contribution”), for the amount mentioned hereafter:

Subscribers	Number of Mandatory Redeemable Preferred Shares	Nominal	Share premium	Amount paid in
Yellowwoods Treasury 1 S.à r.l.	1	GBP 1	GBP 369,114,999	GBP 369,115,000
Total:	1	GBP 1	GBP 369,114,999	GBP 369,115,000

The Contribution thus represents a contribution in an aggregate amount of three hundred sixty-nine million one hundred fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 369,115,000), consisting of an aggregate nominal amount of one Pound Sterling (GBP 1.-) and an aggregate share premium amount of three hundred sixty-nine million one hundred fourteen thousand nine hundred ninety-nine Pounds Sterling (GBP 369,114,999).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of three hundred sixty-nine million one hundred fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 369,115,000) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolves (i) to accept the said subscription and payment by the Subscriber, (ii) to allot the new Mandatory Redeemable Preferred Share to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at ten thousand one Pounds Sterling GBP (10,001) represented by two (2) classes of shares as follows: ten thousand (10,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and one (1) mandatory redeemable preferred share (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Share(s)") which, together with the Ordinary Shares, shall be referred to as the "Shares" and the holders of Shares shall be referred to as "Shareholders", with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all of which are fully paid up."

The Shareholder further resolved to delete the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand nine hundred euro (EUR 6,900.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of three hundred sixty-nine million one hundred fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 369,115,000) is valued at four hundred ninety-four million forty-two thousand seven hundred seventy-eight euro and ninety-nine cents (EUR 494,042,778.99).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept mai,

Par devant nous Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Yellowwoods Treasury 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, avec un capital social de dix mille livres sterling (GBP 10.000), ayant son siège social au 39 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Nirida Nhouyvanisvong, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est associé unique de Yellowwoods Treasury 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, dont le capital social est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000), et ayant son siège social au 39 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 16 avril 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196.813. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment et complètement informé des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de préférence obligatoirement rachetables (les «Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables») et refonte des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, afin de définir, inter alia, les termes et conditions relatifs aux Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'une livre sterling (GBP 1) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000) à dix mille une livres sterling (GBP 10.001).

3. Émission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) bénéficiant des droits et privilèges tels que prévus dans les statuts de la Société.

4. Acceptation de la souscription de cette part sociale nouvelle et acceptation de la libération intégrale de cette part sociale nouvelle par un apport en numéraire.

5. Modification du paragraphe 1 et suppression du paragraphe 2 de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6. Divers.

a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables, et a décidé de refondre les statuts de la Société, sans modifier l'objet social de la Société, afin de définir, inter alia, les termes et conditions relatifs aux Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables.

Les statuts refondus de la Sociétés seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un (1) associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Yellowwoods Treasury 2 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de(s) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du(des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut octroyer des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou de tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de(s) associé(s), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois conformément à l'article 30 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires (ci-après dénommées les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant toutes entièrement libérées.

En plus des Parts Sociales Ordinaires, la Société peut émettre des parts sociales de préférence obligatoirement rachetables (les «Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables» lesquelles, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, sont dénommées «Parts Sociales» et les porteurs de Parts Sociales sont dénommés «Associés»), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables sont rachetables conformément aux présents Statuts et aux Lois.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou la prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables doivent être enregistrées dans deux comptes de prime d'émission séparés, comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être enregistrée dans un compte de prime d'émission de parts sociales ordinaires (ci-après dénommé le "Compte Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires") et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires.

- toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables doit être enregistrée dans un compte de prime d'émission de parts sociales de préférence obligatoirement rachetables (ci-après dénommé le "Compte Prime d'Emission de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables") et cette prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables.

L'Associé détenant des Parts Sociales Ordinaires sera le bénéficiaire exclusif de tous les droits attachés à la prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires. L'Associé détenant des Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables sera le bénéficiaire exclusif de tous les droits attachés à la prime d'émission payée sur les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables.

Art. 6. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux et les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les Associés.

Art. 7. Acquisition de Parts Sociales propres. La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires en vue de leur annulation immédiate.

Toutes les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables sont des parts sociales rachetables. Le rachat des Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables ne peut être effectué que dans la mesure où les sommes distribuables en vertu des Lois (fonds distribuables, comprenant les montants affectés au Compte Prime d'Emission de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables ou le produit d'une nouvelle émission de Parts Sociales réalisée aux fins du rachat). Les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux dispositions suivantes:

(i) si les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables n'ont pas été converties en Parts Sociales Ordinaires, la Société devra racheter chaque Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable à l'expiration d'un délai de quinze (15) ans à compter de la date d'émission de ladite Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable (ci-après la "Date de Rachat Obligatoire Finale").

(ii) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, la Société peut racheter les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables et demander au titulaire de ces Parts Sociales de lui vendre (en une ou plusieurs fois) tout ou partie de ses Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables moyennant un préavis écrit de six (6) jours ouvrables (c'est-à-dire un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié où les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg (le "Jour Ouvrable")) indiquant la date de rachat proposée (qui doit être un Jour Ouvrable); et

(iii) le porteur de toute Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable ayant fait l'objet d'un rachat a droit au paiement, en numéraire ou en nature, par Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable rachetée (ci-après dénommé le "Prix de Rachat") d'un montant en GBP égal à:

1. la valeur nominale de la part sociale rachetée; plus
2. à tous dividendes cumulés et non versés auxquels a droit le porteur de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables à la date de rachat, plus
3. un montant correspondant à la portion du Compte Prime d'Emission des Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables égale au solde du Compte Prime d'Emission de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables, divisé par le nombre de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables restantes avant le rachat.

Après leur rachat, les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables rachetées devront être immédiatement annulées.

Toutes les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables sont émises sous forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Chaque Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable peut être convertie en Part Sociale Ordinaire (la "Conversion") conformément aux dispositions suivantes:

(i) nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, le porteur de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables peut, à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de tout ou partie de ses Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires.

(ii) le Conseil de Gérance est autorisé à procéder à la Conversion et à faire constater cette Conversion par acte notarié. Dans ce cas, l'émission de Parts Sociales Ordinaires sera consignée dans un acte notarié modifiant les Statuts et autorisant à faire tout ce qui est nécessaire en vue de la réalisation de cette Conversion.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une décision du(des) Associé(s), adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Art. 9. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité, la liquidation ou tout autre événement similaire affectant le ou les Associé(s) n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés (le (s) «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si au moins deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par une décision de l'Associé ou des Associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Les Gérants peuvent être renouvelés dans leurs fonctions et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés.

Le ou les Associé(s) pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Le ou les Associé(s) ne participeront, ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le ou les Gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des Associés ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires spécifiques à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si le ou les Associé(s) ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (si un Président a été nommé) ou, à défaut, sur demande de l'un de ses membres.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président de séance par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, au moins trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation séparée ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux préalablement déterminés par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance prises en réunion seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation équivaudra à une présence physique.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés au contenu identique et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions du (des) Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation (par décision) des Associé(s), le ou les Gérant(s) recevront une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Tout Gérant ayant ou pouvant avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur celle-ci.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues.

Les dispositions des alinéas précédents ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée (de la manière décrite ci-dessus), à toute société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur toute opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Le(s) Gérant(s) sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages supportés et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou faute de gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits à indemnisation auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires. Tant que la Société aura vingt-cinq (25) Associés ou moins, un ou plusieurs commissaire(s) peut (vent) être nommé(s) pour superviser les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables et ses comptes. Ces commissaires n'ont pas besoin d'être eux-mêmes Associés.

Dès lors que et aussi longtemps que la Société aura plus de vingt-cinq (25) Associés, la Société devra nommer un ou plusieurs commissaire(s) pour superviser les affaires de la Société et sa situation financière.

Si la Société dépasse certains seuils déterminés par les Lois, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) devront être nommés afin d'auditer ses comptes annuels et/ou consolidés, auquel cas le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) remplacera(ont) le(s) commissaire(s) déjà nommés par la Société.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par une décision de(s) Associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut en vertu des dispositions prévues par les Lois, uniquement être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Le(s) Associé(s) exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des Associés.

Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés. Cette assemblée générale annuelle obligatoire aura lieu dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de chaque exercice social.

Si ce jour n'est pas généralement un Jour Bancaire Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Bancaire Ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plus d'un Associé, dans la limite de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents au contenu identique, signés par un ou plusieurs Associés. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent également à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales d'Associés, y compris l'assemblée générale annuelle des Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) Gérant(s), le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du ou des Gérant(s), subsidiairement, du commissaire (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux Associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des Associés.

Un Associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des Associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée générale des Associés.

Art. 25. Vote. Au cas où les droits d'une catégorie spécifique de Part Sociale seraient affectés, les conditions de quorum et de majorité devront également être remplies pour cette catégorie de Parts Sociales.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix.

Aussi longtemps que la Société aura un Associé unique, les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables seront dépourvues de droit de vote et ne seront dès lors pas prises en compte pour la détermination des règles de quorum et de majorité de toute assemblée générale d'Associés, excepté pour les matières suivantes pour lesquelles les droits de vote seront attachés aux Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables qui seront alors prises en compte pour tout quorum et majorité:

- (i) l'émission de nouvelles Parts Sociales conférant des droits de préférence;
- (ii) la détermination du Dividende PSPOR (tel que défini ci-dessous);
- (iii) la réduction du capital de la Société;
- (iv) toute modification de l'objet social de la Société;
- (v) l'émission d'obligations convertibles;
- (vi) la dissolution de la Société;
- (vii) la transformation de la Société en une autre forme de Société.

Les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables doivent en outre, avoir les mêmes droits de vote que les Parts Sociales Ordinaires, à toute assemblée, au cas où (i) en dépit de l'existence de bénéfices distribuables, le Dividende

PSPOR (tel que défini ci-dessous) n'a pas été payé en intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une durée de deux exercices sociaux successifs et (ii) jusqu'au jour où le Dividende PSPOR (tel que défini ci-dessous) aura été intégralement payé aux porteurs de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables.

Dès lors que la Société devient pluripersonnelle, toutes les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables recouvreront automatiquement leurs droits de vote et chaque Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable donnera droit à une voix.

Lors de toute assemblée générale des Associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les Associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des Associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les Associés présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique seront établies par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le(s) Associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement dès lors que plus d'un (1) Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et s'achève le dernier jour de juin de l'année suivante.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'Associé ou aux Associés pour approbation.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, le ou les Associé(s) décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peu(ven)t décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant, intégralement ou en partie, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'Associé ou aux Associés comme suit:

(i) Les porteurs de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables auront droit à un dividende cumulatif et préférentiel (le «Dividende PSPOR») au taux annuel d'un pour cent (1%), calculé sur la valeur nominale des Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables et le montant du Compte Prime d'Emission des Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables (le cas échéant).

(ii) Les porteurs de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables auront droit à un dividende sous réserve que les liquidités disponibles de la Société, après chaque paiement de dividendes, soient suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et sous réserve de la survenance de l'un des deux (2) événements suivants:

a. la distribution d'un tel dividende est approuvée conformément aux Lois et aux Statuts;

b. les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables (comprenant toute prime d'émission y afférente) sont rachetées à la demande de la Société.

(iii) Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et conformément aux dispositions précitées, le(s) Gérant(s) peuvent verser un acompte sur dividendes au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables. Le(s) Gérant(s) détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables converties donneront droit, suite à la conversion, au paiement de dividendes, y compris ceux provenant de sommes distribuables constituées avant cette conversion.

Tout Dividende PSPOR impayé jusqu'à l'exercice social précédent la Conversion (inclus), en dépit de l'existence de bénéfices distribuables, doit être payé dans le délai d'un (1) mois qui suit la date de la Conversion au porteur convertissant ses Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et conformément aux dispositions précitées, le(s) Gérant (s) peuvent verser un acompte sur dividendes aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires. Le(s) Gérant(s) détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

En cas de dissolution de la Société, les droits des porteurs de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables seront subordonnés à toutes les dettes de la Société mais seront privilégiés par rapport aux droits des porteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que prévu à l'article 30 ci-dessous.

Les Parts Sociales Ordinaires donnent droit à distribution, à l'exception des distributions réservées aux Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables en vertu des présents Statuts (qui sont prioritaires sur les distributions relatives aux Parts Sociales Ordinaires).

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des Associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommée(s) par l'assemblée générale des Associés qui devra déterminer leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société ou après consignation de sommes à cet effet, la somme restante disponible sera payée en priorité aux porteurs de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables à concurrence d'un montant correspondant au Prix de Rachat. Les porteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit au solde (le cas échéant) au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'une livre sterling (GBP 1.-) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à dix mille une livres sterling (GBP 10.001,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une nouvelle Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) bénéficiant des droits et privilèges tels que prévus dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

[...], précité, a ensuite comparu, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé, en vertu d'une procuration sous-seing privée (le «Souscripteur»). Ladite procuration restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur le nombre de parts sociales mentionné ci-après et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire (l'«Apport»), pour le montant mentionné ci-après:

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales de Préférence Obligatoirement Rachetables	Nominal	Prime d'émission	Montant libéré
Yellowwoods Treasury 1 S.à r.l.	1	GBP 1	GBP 369.114.999	GBP 369.115.000
Total:	1	GBP 1	GBP 369.114.999	GBP 369.115.000

L'Apport représente ainsi un apport d'un montant total de trois cent soixante-neuf millions cent quinze mille livres sterling (GBP 369.115.000,-), consistant en un montant total nominal d'une livre sterling (GBP 1.-) et d'un montant total de prime d'émission de trois cent soixante-neuf millions cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 369.114.999,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant et le montant de trois cent soixante-neuf millions cent quinze mille livres sterling (GBP 369.115.000) est désormais à disposition de la Société.

L'Associé a alors décidé (i) d'accepter ladite souscription et le paiement par le Souscripteur, (ii) d'attribuer la nouvelle Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable au Souscripteur comme indiqué ci-avant, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à dix mille une livres Sterling (GBP 10.001), représenté par deux (2) catégories de parts sociales comme suit: dix mille (10.000) parts sociales ordinaires (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires") et une (1) Part Sociale de Préférence Obligatoirement Rachetable (ci-après la(les) "Part(s) Sociale(s) de Préférence Obligatoirement Rachetable(s)" lesquelles, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, sont dénommées «Parts Sociales» et les titulaires de Parts Sociales sont dénommés «Associés»), d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes intégralement libérées.»

L'Associé a également décidé de supprimer le second paragraphe de l'article 5 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société en raison de cette augmentation de capital sont estimés à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de trois cent soixante-neuf millions cent quinze mille livres sterling (GBP 369.115.000) est évalué à la somme de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quarante-deux mille sept cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 494.042.778,99).

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: NHOUYVANISVONG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 14458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086818/878.

(150098814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Yang Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 146.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

YANG LUX HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015086820/11.

(150098880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015086900/11.

(150099601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.
